

Les couacs de la réforme

À vouloir aller trop vite, on néglige des détails qui n'en sont plus vraiment quand ils s'appliquent dans une telle envergure ! Focus sur trois d'entre eux, révélés pour certains par des échanges épistolaires...

Des couacs dans la formation

D'une ampleur inégalée par le nombre de stagiaires, la formation statutaire de huit jours prévue pour expliquer la mise en œuvre de la nouvelle réforme du collège, même si elle mobilise d'importants moyens humains, semble très insuffisante compte tenu de l'importance des changements prévus. Si, dans certaines académies, l'organisation est pensée et minutieusement préparée pour minimiser les perturbations de cours (voir article p18), elle est, dans d'autres, imposée hors du temps de travail et effectuée par des formateurs pas forcément plus compétents que les stagiaires, ce qui renforce l'hostilité d'un certain nombre d'enseignants qui se sentent méprisés par ces conditions. Ainsi, dans une circulaire adressée aux chefs d'établissements en décembre, la nouvelle rectrice de Grenoble a rappelé que « cette obligation de service, étendue au-delà de l'heure de cours, a été reconnue à plusieurs reprises par le juge administratif qui considère qu'un enseignant s'abstenant de suivre une formation professionnelle continue n'accomplit pas ses obligations de service et se trouve donc susceptible d'un retrait sur traitement et/ou d'une sanction disciplinaire. » En vertu de quoi elle invite les chefs d'établissement à « lui signaler les personnels qui entravent délibérément le bon déroulement des journées de formation ».

Des couacs de timing

Une lettre ouverte envoyée à Mme Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, par le SIA (Syndicat des inspecteurs d'académie) en décembre 2015 convient de la nécessité d'une réforme, souligne l'ambition et les mérites de la prochaine, mais alerte la ministre sur « les tensions inédites observées dans les établissements scolaires » et « la charge de travail qui sera exigée des enseignants ». Elle précise : « Outre l'appropriation de la logique curriculaire des nouveaux programmes, les professeurs devront également préparer transitoirement l'adaptation de ces derniers pour les élèves entrant à la rentrée 2016 en 6^e, 4^e et 3^e. Ils devront aussi concevoir pour les quatre années du collège des enseignements aussi ambitieux et complexes que l'accompagnement personnalisé ou les enseignements pratiques interdisciplinaires ». La lettre rappelle en outre « le caractère peu réaliste d'une mise en œuvre sur quatre niveaux d'enseignement simultanément ». Elle conclut par un appel à revoir le planning de mise en œuvre : « Notre République a besoin d'une École apaisée qui avance, réfléchit, se construit et évolue dans la sérénité. »

Horaires des matières : comment lire un tableau ?

En consultant le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), Tangente Éducation se proposait de vérifier objectivement les rumeurs concernant la réduction des horaires de maths au collège. Un tableau synthétique en bas de la page <http://www.education.gouv.fr/cid80/les-horaires-par-cycle-au-college.html> résume la répartition des nouveaux horaires par disciplines.

Ils sont actuellement de 3h30 en 5^e et 4^e et de 4h pour la 6^e et la 3^e. À la rentrée 2016, les élèves gagnent donc une demi-heure en 6^e (qui passe à 4h30) quand il en perdent autant en 3^e (qui passe à 3h30). Quid alors de la rumeur ?

Sauf que l'on trouve sur une autre page

(<http://www.education.gouv.fr/cid92125/la-preparation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-college-a-la-rentree-2016-former-et-accompagner-les-equipes.html>) :

Ces évolutions supposent que les équipes enseignantes dédient une partie de leur temps d'enseignement à des enseignements spécifiques :

- l'accompagnement personnalisé, étendu à tous les niveaux du collège
 - la pédagogie de projet au service de réalisations concrètes dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)
- Damned, quelque chose nous aurait-il échappé ?

Retour sur la page des horaires, mais cette fois-ci nous faisons nous-mêmes les calculs de l'horaire hebdomadaire total. Les heures disciplinaires représentent 26 h. La somme affichée par le ministère est de 23+3 en sixième (et 22+4 en cycle 4), en précisant les choses : ce que le lecteur non averti prend pour du rab n'en est pas ! Ce sont les heures d'enseignements complémentaires. On ne le dira jamais assez aux élèves : attention à l'affichage des données !

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire-géographie	3 heures	3 heures	3,5 heures
Enseignement moral et civique			
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	22 + 4 heures par niveau ***		